

République française
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du mardi 21 novembre 2023

Date de la convocation: 14/11/2023

Membres en exercice :

13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30

Présents : 8

Votants: 10

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Aurélien GOULIGNAC, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s): Nathalie PLOUVIEZ par Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO par Robert ROUFFIAC

Secrétaire de séance:

Angélique LALLOT

Excusé(s):

Absent(s): Véronique CHERBOURG, Aymeric GUIPAUD, Nicolas PIC

Objet: Demande de Fonds de Concours auprès de l'agglomération GAILLAC GRAULHET pour la création de plateaux ralentisseurs - DE_2023_022

M. le Maire rappelle que sur l'année 2021 et 2022 plusieurs aménagements routiers ont permis de sécuriser le grand carrefour de larmès au niveau de la RD 39 et de la RD 631.

Ces nouvelles installations (îlot central, plateau ralentisseur, éclairage public...) ont permis de réaliser un cheminement piétonnier afin de créer une liaison douce entre les habitations et les transports urbains utilisés par les enfants pour aller au collège et au lycée.

Aujourd'hui, l'implantation de 2 plateaux ralentisseurs de type trapézoïdal ainsi que d'une signalétique à 30 km/h aux entrées des lotissements de farès et du clos de parayral permet de ralentir la vitesse excessive des usagers de la RD 39 au niveau de la partie agglomérée déjà limitée à 50 km/.

La commune a reçu les accords de financement de l'État avec la DETR et du Département par le biais des amendes de police.

Après concertation, le Conseil Municipal souhaite demander du fonds de concours auprès de l'agglomération pour les travaux de construction de 2 plateaux ralentisseurs dont le coût s'élève à 11 300 € HT

Plan de Financement de la commune

- État DETR	4 140.00 €
- Département amende de police	3 390.00 €
- Fonds de concours agglo GAILLAC GRAULHET	1 510.00 €
- Autofinancement 20 %	2 260.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour la sécurisation de la zone agglomérée, route de Busque, par la pose de 2 plateaux ralentisseurs
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Angélique LALLOT



SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Date de réception de l'AR: 23/11/2023
081-218102150-20231121-DE_2023_022-DE